

## ATELIERS DE FORMATION

**Vous devez effectuer trois choix parmi les ateliers suivants.  
Inscrivez vos choix (numéro de l'atelier) par ordre de préférence sur la fiche d'inscription.  
Seulement deux des ateliers que vous aurez choisis vous seront attribués à votre arrivée.**

### 1- Engins de sauvetage et équipements de sécurité

**Un nouveau règlement! Quels équipements de sécurité et de sauvetage dois-je maintenant avoir à bord de mon bateau de pêche? Puis-je conserver mes équipements actuels? Dois-je me procurer des équipements additionnels?**

En juillet 2017, le nouveau *Règlement sur la sécurité des bâtiments de pêche* entrera en vigueur et viendra modifier de façon considérable le règlement actuel sur l'inspection des petits bateaux de pêche. Un des principaux objectifs de ce règlement étant d'augmenter le taux de survie en cas d'accident, il établit de nouvelles exigences en matière d'équipements de sécurité et d'engins de sauvetage.

Cet atelier s'adresse non seulement aux pêcheurs qui devront munir leur navire de nouveaux équipements afin de se conformer, mais également aux vendeurs d'équipements qui doivent être en mesure de bien conseiller leur clientèle, ainsi qu'aux enseignants qui se doivent de connaître les exigences réglementaires afin d'offrir des formations qui reflètent la réalité réglementaire et qui encouragent sa conformité.

### 2- Un homme à la mer !

**En 2017, tout bateau de pêche devra être équipé d'un dispositif qui permet de récupérer une personne à bord sans son aide à la suite d'une chute par-dessus bord. Qu'est-ce qui existe comme équipement? Comment ça fonctionne?**

En juillet 2017, le nouveau *Règlement sur la sécurité des bâtiments de pêche* entrera en vigueur et exigera notamment que tout bateau de pêche soit équipé d'un dispositif de récupération d'une personne à la mer. Lors de cet atelier, qui se tiendra en piscine, différents dispositifs seront présentés et testés. Ceci permettra aux participant(e)s, non seulement de pouvoir faire un choix éclairé, mais aussi de bien comprendre les différentes techniques et procédures afin de récupérer efficacement une personne tombée par-dessus bord.

Cet atelier s'adresse bien entendu aux pêcheurs qui devront équiper leur navire de ces nouveaux dispositifs afin de se conformer, ainsi qu'aux aides-pêcheurs qui devront être en mesure de les utiliser. Il s'adresse également à toutes les personnes de l'industrie qui désirent en connaître un peu plus sur les procédures, les équipements et les techniques de récupération d'un homme à la mer.

### 3- Pêche et paperasse: La complexité simplifiée, la conformité assurée!

**Naviguer au travers des différentes instances gouvernementales (TC, MPO, MAPAQ, CNESST, BABAP, etc.), vous donne toujours le mal de mer? Les mots : permis, certificats, brevets et registres s'entremêlent dans votre tête pour finalement former une tempête tropicale à chaque fois? Garder le cap dans toute cette paperasse vous semble impossible, bien que votre navire soit équipé du meilleur système de navigation sur le marché? Et bien cet atelier est pour vous!**

Au fil des années, le métier de pêcheur a beaucoup évolué et les entreprises de pêche ont dû s'adapter afin d'accorder de plus en plus de place à la gestion, et ce, dans le but de satisfaire aux demandes des différentes entités gouvernementales. S'orienter à travers ce monde bureaucratique n'est pas toujours de tout repos. Cet atelier permettra à tous de mieux s'y retrouver.

Cet atelier s'adresse non seulement aux propriétaires d'entreprises de pêche, mais aussi à tous ceux et celles qui sont impliqués dans la gestion de celles-ci. On peut penser entre autres aux capitaines, aux conjointes de pêcheurs ou à tout professionnel (assureurs, enseignants, agents de l'État) qui désirent mieux comprendre la réalité bureaucratique des pêcheurs d'aujourd'hui.

## **ATELIERS DE FORMATION (SUITE)**

### **4- Procédures d'urgences et d'opérations**

**Bien que ce soit une exigence réglementaire et que des sanctions administratives pécuniaires peuvent être prises, vous n'avez toujours pas de procédures d'urgences et d'opérations ni de registre de familiarisation et de formation en place à bord de votre navire? Évitez de retarder la certification de votre navire en participant à cet atelier!**

Depuis bon nombre d'années, beaucoup de sensibilisation à ce sujet a été faite et dorénavant, un navire ne pourra pas opérer si son propriétaire n'a pas mis en place des procédures d'urgences et d'opérations. Cet atelier permettra à ceux qui n'auraient pas encore pris le temps d'écrire leurs procédures de pouvoir le faire tout en bénéficiant de judicieux conseils.

Cet atelier s'adresse particulièrement aux propriétaires d'entreprises de pêche et à leur équipage. Il s'adresse aussi à toute autre personne qui désire mieux comprendre ce qu'il convient de faire en cas d'urgence ou pour opérer le navire de façon sécuritaire et efficace.

### **5- Santé et sécurité en milieu de travail**

**Un navire de pêche est un lieu de travail particulier qui expose les travailleurs à certains risques. Quels sont les principaux risques auxquels sont exposés les pêcheurs? Comment les identifier et les prévenir?**

La nouvelle édition du guide *Santé et sécurité à bord des bateaux de pêche* de la CNESST sera bientôt disponible. Comprendre et analyser les raisons à l'origine de récents incidents et accidents permet de sensibiliser les pêcheurs et aides-pêcheurs aux risques auxquels ils peuvent être exposés à bord de différents bâtiments de pêche.

Cet atelier s'adresse principalement aux capitaines, aux propriétaires et à leurs membres d'équipage. En plus de leur permettre de mieux comprendre leurs responsabilités et obligations, il suscitera une réflexion collective qui pourrait encourager l'implantation de mesures de prévention concrètes. Cet atelier s'adresse également à toutes les personnes de l'industrie ou du secteur public désirant collaborer à l'amélioration de la santé et de la sécurité de nos marins pêcheurs.

### **6- Pêche et tourisme : Comment demeurer légal?**

**Ma saison de pêche se termine pendant que la saison touristique bat son plein dans ma région. Transporter des touristes à la pêche pourrait m'apporter des revenus additionnels. Est-ce possible? Quelles sont les normes applicables? Comment puis-je le faire en toute légalité?**

Le tourisme d'aventure prend de l'ampleur et la reprise de certaines pêches sportives dans les eaux du Québec, telles que la pêche au thon et au bar rayé, suscite de plus en plus d'intérêt chez les nombreux touristes qui fréquentent nos belles régions maritimes. La demande touristique pour des excursions de pêche au large semble donc en augmentation.

Cet atelier s'adresse aux pêcheurs qui désirent ou aimeraient effectuer des excursions de pêche sportive avec des passagers à bord, et aux représentants d'organismes ou de l'État qui pourraient être touchés par de telles activités. Il permettra aux participant(e)s, non seulement de bien comprendre la réglementation applicable actuellement, mais aussi de se prononcer sur ce que devraient être idéalement les exigences pour ce type d'activité.